



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 13 juin 2023
 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

PRESENTS : FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, SERGE EMERY, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, MARIE-CLAIRE MORIN.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A VALERIE BUSO, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALAIN SOLAZZI A BERNARD ROUBY, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD,

ABSENTS : /

Délibération n° N° D2023-89

Objet COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé des motifs:

Le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M14, affiche les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022
Section de fonctionnement	11 055 870,39 €	10 740 729,68 €	315 140,71 €
Section d'investissement	8 433 520,85 €	8 018 433,91 €	415 086,94 €

	Résultat de l'exercice 2022	Reports de l'exercice N- 1 (2021)	Résultat Global 2022
Section de fonctionnement	315 140,71 €	3 792 958,39 €	4 108 099,10 €
Section d'investissement	415 086,94 €	- 298 631,08 €	116 455,86 €
soit un excédent global de clôture de			4 224 554,96 €

	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2022
Restes à Réaliser 2022 reportés en 2023	609 695,90 €	1 031 237,60 €	- 421 541,70 €
soit un excédent global de clôture avec les RAR de	3 803 013,26 €		

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2022. Ils sont de 1 031 237,60 € en dépenses et 609 695,90 € en recettes.

Visas :

Ouï l'exposé des motifs rapportés ;

Vu les articles L 1612-12, L 1612-13, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le compte de gestion 2022 du comptable public,

Monsieur le Maire sort de la salle, passe la présidence à Mme Weller et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DE VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La 1^{ère} Adjointe,

Françoise WELLER



F. Weller

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20230621-Dm2023_0089-BF
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023